

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quinze, le deux novembre, le Conseil Municipal de la Commune de CHARCHIGNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur JEUSSE Loïc, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : le 28 octobre 2015

Etaient PRESENTS : M JEUSSE Loïc, M. RIOULT-LERICHE Stéphane, M. BUSSON Roger, Mme BOUSSELET Nadine, Mme MARTEL Sylvie, M. SOULARD Alain, M. GUERALT Olivier, M. PLET Olivier, Mme TRIGUEL Valérie, M. LEON Marcel, Mme BOISNARD Michelle, M. SALLARD Claude, Mme BAHIER Marie-Laure.

Etaient EXCUSEES : Mme SOCHON Céline, Mme FLANEAU Emilie

Mme BAHIER Marie-Laure a été élue secrétaire.

Approbation à l'unanimité du compte-rendu de la réunion du 21 septembre 2015

Distribution des procès verbaux des conseils communautaires de la CCHL des 30 septembre et 21 octobre 2015

Monsieur le Maire demande à ce qu'un point soit ajouté à l'ordre du jour, il est accepté à l'unanimité :

- Décision modificative n°3

### 1. Restaurant : repreneur et fixation du montant du loyer

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a rencontré en entretien Madame GERMAIN Stéphanie, accompagnée de son mari, le neuf octobre dernier. Mme GERMAIN a exposé ses motivations par rapport à la reprise du restaurant de la commune. Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de prendre une délibération afin de formaliser ce projet de reprise qui pourrait déboucher sur la réouverture du restaurant courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2016 (février-mars).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

-  De retenir la candidature de Mme GERMAIN Stéphanie dans le cadre de la reprise du restaurant
-  D'autoriser M. le Maire ou l'un de ses représentants à acquérir au meilleur prix le matériel du précédent gérant lors de la vente aux enchères qui sera prochainement organisée
-  D'autoriser les travaux de peintures à l'intérieur de la partie salle de restauration et à l'extérieur du restaurant (soubassement rue de la Fresnaye pour l'extérieur)
-  D'aligner le prix des loyers (commerce et logement) sur ceux de la Boulangerie soit environ 450 € (le montant exact sera délibéré le mois précédent la réouverture du commerce)

## 2. Commission logements : travaux logements rue des cytises et compte rendu

### Travaux logements locatifs :

- Madame BOUSSELET Nadine, la responsable de la commission logements, ainsi que M. SOULARD Alain, membre de la commission font le compte rendu des visites de six logements communaux. Ils informent que ces logements auraient besoin de quelques travaux afin de garantir une meilleure qualité de vie aux locataires notamment en termes de chauffage.

Monsieur SOULARD présente les devis réalisés auprès de divers fournisseurs pour des radiateurs caloporteurs et rayonnants, des sèche serviettes dans les salles de bain, ainsi que pour la pose de laine de verre soufflée dans les greniers. Un choix est à effectuer concernant les radiateurs (type caloporteurs ou rayonnants). Le Conseil Municipal décide d'opter, à l'unanimité, pour les radiateurs caloporteurs : ces derniers apportant une meilleure qualité de chauffage.

Le conseil municipal valide à l'unanimité l'ensemble de tous les travaux présentés. Le montant estimatif global s'élève à 9 393.30 € TTC.

### Travaux Maison des Assistantes Maternelles (MAM).

*Mr BUSSON est invité à se retirer de la salle du conseil.*

- Monsieur SOULARD présente également les devis réalisés dans le cadre de la mise en conformité des locaux qui accueilleront bientôt la Maison des Assistantes Maternelles (MAM). Ce pavillon locatif a besoin également de quelques travaux (cf conseil municipal du 21 septembre 2015). Le montant estimatif est de 3 700 € incluant le changement des radiateurs, l'installation d'un sèche serviette dans la salle de bain, le remplacement du parquet flottant dans une chambre, le soufflage de laine de verre dans le grenier, l'installation d'un portillon sécurisé, la pose de grillage, fourniture de peinture pour murs et plafonds.

Le conseil municipal valide à l'unanimité l'ensemble de ces travaux.

*Mr BUSSON est invité à revenir en salle du conseil.*

## 3. Ressources Humaines

### 3-1 Indemnités de stage Guillaume MAUGUY service espaces verts

Monsieur le Maire informe le Conseil que Monsieur Guillaume MAUGUY a réalisé un stage en alternance au service espaces verts de la commune de CHARCHIGNE de septembre 2014 à mars 2015 (13 semaines) dans le cadre de sa formation CAPA et qu'à ce titre il soit délibéré du versement ou non d'une indemnité pour l'aide apportée durant cette période.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

-  De verser la somme de 250 €, correspondant au versement de l'indemnité de fin de stage, au profit de Monsieur Guillaume MAUGUY
  
-  De charger Monsieur le Maire des démarches correspondantes

### 3-2 Demande d'ouverture d'un Compte Epargne Temps (CET)

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu de Mme SOCHON Jacqueline, poste rédacteur, un courrier de demande d'ouverture d'un compte épargne temps (CET).

Monsieur Le Maire précise que l'ouverture d'un CET n'est pas automatique, elle se fait à la demande de l'agent. De plus elle n'a pas à être motivée car l'ouverture du CET est un droit pour l'agent et présente un droit individuel et exclusif.

Le CET est un dispositif de report des jours de congés non pris dans l'année sans que ce nombre de congés annuels pris dans l'année puisse être inférieur à 20, le report de jours de récupération au titre de l'ARTT, le report de jours de congés annuels acquis durant les congés pour indisponibilité physique, les jours de fractionnement, les jours de repos compensateur sur décision de l'organe délibérant.

Monsieur Le Maire signale que cette demande est dû au fait que Mme Sochon ne réussit pas à prendre tous ses congés chaque année du fait du travail à son poste (Reprise des logements, formations, nombreux travaux, double facturation eau...). Monsieur le Maire informe également l'ensemble des membres du conseil municipal des heures faites par Mme SOCHON depuis des années au delà de son contrat.

Après ces informations, le conseil municipal valide et prend acte de l'ouverture d'un contrat épargne temps pour Mme SOCHON.

### 3-3 Participation départ en retraite Mme JEUSSE Chantal

*Mr JEUSSE se retire de la salle du conseil.*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré, décide de :

- ✚ verser une gratification à Madame JEUSSE Chantal, à l'occasion de son départ à la retraite en remerciement des services qu'elle a rendus à la Commune.

Le montant est fixé à 300 €uros et sera prélevé sur le compte 6718 « autres charges exceptionnelles ».

*Mr JEUSSE est invité à revenir en salle du conseil.*

## 4. Indemnités de conseil perceuteur

En application des dispositions prévues par l'article 97 de la loi 82/213 du 2 mars 1982 et par décret 82/979 du 19/11/1982, puis, enfin par arrêté en date du 16/12/1983. Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier du comptable du Trésor Public demandant le mandatement de l'indemnité de conseil pour l'exercice 2015. Il précise qu'une délibération doit être prise concernant cette indemnité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- ✚ D'allouer à Monsieur JUDON l'indemnité prévue par arrêté dont le montant est de 449.21 € pour l'année 2015.

## 5. Achats salle communale

Madame BOUSSELET Nadine, adjointe et responsable de la salle communale, indique qu'elle a rencontré Mme ROBO Rosia, l'agent en charge de ce service. Celle-ci lui a indiqué une liste de matériel qui pourrait être judicieux d'acquérir afin d'optimiser le fonctionnement de la salle :

(La liste est non exhaustive et quelques éléments pourront y être ajoutés)

- une table inox 412 €
- une douchette pour la vaisselle 180 €
- un distributeur d'essuie mains inox 36 €
- un double frigo 1890 € + 6 grilles associées
- corbeilles à pain lavables en machine / assiettes plates
- carrelage à réaliser devant le bar

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- ✚ D'autoriser l'achat de ce matériel pour la salle de loisirs
- ✚ Charge Monsieur le Maire des démarches correspondantes

## 6. Illumination fête de fin d'année 2015

Monsieur BUSSON, adjoint et responsable de la commission Affaires Urbaines, indique que le contrat triennal avec la société Loir, fournisseur en décoration de Noël, est arrivé à échéance. Il est donc nécessaire de choisir un fournisseur pour les illuminations de Noël 2015. Il est précisé qu'habituellement le budget alloué est de 700 €.

Monsieur BUSSON présente le résultat de la consultation de quatre sociétés spécialisées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- ✚ De choisir la société PLEIN CIEL d'EVRON pour un montant de 590 € TTC pour la fourniture de dix décors.
- ✚ De charger Monsieur le Maire des démarches correspondantes

## 7. Admissions en non valeur

### 7-1 Admission en non valeur budget eau

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, les valeurs irrécouvrables concernant le budget eau (factures d'eau) pour un montant total de 29.40 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✚ Vu la demande de Monsieur le Receveur de la Trésorerie de Lassay-les-Châteaux,
- ✚ Considérant que les pièces présentées prouvent que le Receveur a fait preuve de diligence pour obtenir le paiement des dites créances,
- ✚ Décide l'admission en non-valeur de ces titres
- ✚ Charge Monsieur le Maire d'émettre les mandats correspondants.

## 7-2 Admission en non valeur budget commune

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, une valeur irrécouvrable concernant le budget commune (facture cantine) pour un montant total de 3.20 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✚ Vu la demande de Monsieur le Receveur de la Trésorerie de Lassay-les-Châteaux,
- ✚ Considérant que les pièces présentées prouvent que le Receveur a fait preuve de diligence pour obtenir le paiement des dites créances,
- ✚ Décide l'admission en non-valeur de ce titre
- ✚ Charge Monsieur le Maire d'émettre les mandats correspondants.

## 8. Institution Taxe d'Aménagement

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 la Communauté de Communes « Mayenne Communauté » reprendra, en remplacement des services de l'Etat, l'instruction des autorisations des documents d'urbanisme. Ce dispositif porte le nom d'ADS.

Le passage à ce mode de fonctionnement implique une contrepartie financière. En effet, la Communauté de Communes facturera à la Mairie de CHARCHIGNE le traitement des demandes. Monsieur le Maire donne à titre indicatif le coût de traitement des autorisations demandées : certificat d'urbanisme : 61€, déclaration préalable : 106 €, permis de construire : 151 €, permis d'aménager : 182 €.

Mr Le Maire ajoute qu'il a reçu de la direction départementale des territoires une circulaire concernant la taxe d'aménagement, son taux d'application et les exonérations facultatives.

Mr Le Maire fait lecture de cette circulaire. Il précise que la fiscalité de l'urbanisme appliquée aux autorisations d'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager, déclarations préalables ...) permet d'assurer le financement des équipements publics (voiries, réseaux, infrastructures et super structures...) nécessités par le développement urbain.

Suite à ces informations données, Monsieur le Maire propose d'instituer la Taxe d'Aménagement. Monsieur le Maire indique également que la plupart des communes du département et de notre future communauté de communes l'ont instaurée.

De plus, avec ce principe, seules les personnes concernées par une demande d'urbanisme seront impactées par cette taxe et non l'ensemble des contribuables, ce qui semble donc être la solution la plus équitable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✚ D'instaurer sur l'ensemble du territoire la taxe d'aménagement au taux de 1 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016
- ✚ Décide d'exonérer les abris de jardins soumis à déclaration préalable (de moins de 20 m<sup>2</sup>)

## 9. Déclaration d'intention d'aliéner 2 rue du château

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu de la part de Maître LEROUX JOURDAN AURIAU, notaire au LASSAY LES CHATEAUX, une déclaration d'intention d'aliéner pour l'immeuble situé section B numéro 225 situé au 2 rue du château

Cette déclaration d'intention d'aliéner intervient dans le cadre d'une vente entre les conjoints WIRTH et GRENECHE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- ✚ De ne pas préempter sur la parcelle cadastrée B 225
  
- ✚ Autorise Monsieur le Maire à notifier cette décision au mandataire (Maître LEROUX JOURDAN AURIAU)

## 10. Décision modificative n°3

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de modifier les comptes suivants :

- **BUDGET COMMUNE**

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
2181-213 Acquisitions CAFE	5 000.00		
2181 -215 Acquisitions BOULANGERIE	-5 000.00		
TOTAL	0.00	TOTAL	
D.M. n°2	14 430.00	D.M. n°2	14 430.00
DM N°1	0.00	DM N°1	0.00
BUDGET PRIMITIF	852 758.00	BUDGET PRIMITIF	852 758.00
TOTAL	867 188.00	TOTAL	867 188.00

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

- ✚ Approuve à l'unanimité, la présente décision modificative n°3.

## 11. Questions diverses

a) Organisation repas du CCAS

Monsieur le Maire rappelle la date du repas du CCAS 2015 qui se déroulera le 7 novembre prochain. Il est fait le point avec les conseillers municipaux par rapport à l'organisation de ce repas.

b) Informations SIVOM de LASSAY LES CHATEAUX

Monsieur le Maire indique que la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) a rendu son rapport concernant l'évolution future des intercommunalités. Monsieur le Maire explique aux conseillers que la suppression du SIVOM de LASSAY LES CHATEAUX était déjà actée et que la compétence restante (voirie) pourrait être assurée par un SIVU dans un premier temps. Dans ce rapport, la commission a également prescrit la dissolution du futur SIVU à très court terme

Monsieur Le Maire signale que suite à ces directives, les communes de l'ancien SIVOM (à l'exception de CHARCHIGNE qui a demandé son retrait) pourraient alors déléguer cette compétence à la Mairie de LASSAY LES CHATEAUX en mettant en place un système de convention et mutualisations entre communes.

c) Informations Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI)

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu des services de l'Etat le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale. Ce rapport énumère les grandes évolutions territoriales (suppression de syndicats, fusion de communauté de communes etc.) et est donc particulièrement important. Les communes sont incitées à donner leur avis sur ce schéma.

Le Maire demande donc aux conseillers de l'étudier, ce point sera inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

d) Informations possibilité de dissolution CCAS

Monsieur le Maire donne l'information selon laquelle, grâce à la loi Notre, les communes de moins de 1500 habitants auront la possibilité de supprimer leur CCAS. Cette mesure vise à simplifier la gestion comptable des collectivités en permettant de supprimer le budget annexe du CCAS. Cela ne modifie en rien le fonctionnement et la continuité des instances et évènements créés jusqu'alors. Le CCAS pourrait devenir une commission communale. Monsieur le Maire indique que ce point sera inscrit à l'ordre du jour de la réunion du Conseil Municipal du 14 décembre 2015.

e) Assemblée Générale « Mayenne Communauté »

Monsieur le Maire indique que l'Assemblée Générale de la future communauté de communes « Mayenne Communauté » se déroulera le 20 novembre prochain. L'ensemble du conseil municipal est invité à participer à cette réunion.

f) Compte rendu réunion des élus des commissions Affaires Scolaires Lassay, Le Horps, Charchigné

Madame MARTEL, la responsable de la commission scolaire indique qu'une réunion avec leurs homologues des communes du Horps et de LASSAY s'est déroulée le 27 octobre dernier. Il fut question lors de cette réunion des évolutions prochaines des trois structures (centre de loisirs) des communes respectives. Il a notamment été discuté de la possibilité de travailler davantage ensemble afin de créer une unité. Une possibilité d'alignement des tarifs a également été évoquée.

g) Demande Monsieur Martel Sébastien

Mr Le Maire rappelle que lors du dernier conseil municipal, il avait été convenu de demander à l'entreprise DESSAIGNE une solution à un coût raisonnable afin d'améliorer l'éclairage menant à la propriété de Mr Martel Sébastien.

Monsieur Le Maire informe qu'il a rencontré Mr BABIN. Ce dernier lui a dit qu'un projecteur n'était pas envisageable du fait de l'éblouissement qu'il donnerait (risque sécurité). Malheureusement Mr BABIN

ne voit pas de solutions hormis de rajouter trois candélabres ce qui n'est pas envisageable pour une seule maison tant le coût serait important et non subventionnable par le SDEGM).

Il est également souligné, que lors des travaux réalisés (fin de la tranche rue Louis Lehagre), la commission avait déjà eu du mal près du SDGEM à obtenir un éclairage sur le poteau électrique dans ce chemin communal du fait qu'une seule maison desservie par ce chemin et de son éloignement.

Après ces explications, le conseil municipal décide de laisser l'éclairage tel qu'installé actuellement.

**Prochaine réunion du Conseil Municipal : le 14 décembre 2015**

Extrait du registre des délibérations

Le Maire,

Loïc JEUSSE